

EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

2021

1^{ère} Circonscription		2^{ème} Circonscription	
CAHORS 1	10	CAUSSE ET VALLEES	23
CAHORS 2	8	CERE ET SEGALA	23
CAHORS 3	9	FIGEAC 1	18
CAUSSE ET BOURIANE	31	FIGEAC 2	22
CAUSSE ET VALLEES	28	GRAMAT	22
GOURDON	27	LACAPELLE MARIVAL	32
LUZECH	30	MARCHES DU SUD QUERCY	10
MARCHES DU SUD QUERCY	20	MARTEL	21
PUY-L'EVEQUE	28	SAINT-CERE	19
SOUILLAC	9	SOUILLAC	18
TOTAL CIRC	200	TOTAL CIRC	208
Total Département: 408			

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAHORS-1

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
CAHORS	4	Groupe scolaire J. Calvet (Mur école face place Ch. De Gaulle) Foyer Ste-Valérie (Ste-Valérie mur du cimetière) Centre de loisirs Croix de Fer (Mur du centre de loisirs 180 rue Albert Camus) Groupe scolaire P. Ségala (Mur de l'école Rue Louis Malique)
MERCUES	1	Place de la Mairie
PRADINES	5	Mairie (allée François Mitterrand) Ecole maternelle Jean Moulin (rue du Commerce) Ecole primaire Jean Moulin (avenue Charles Pillat) Chapelle de Flaynac Foyer rural de Flottes
TOTAL	10	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAHORS-2

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
CAHORS	3	Hôtel de Ville (Rue Maréchal Joffre) Ecole Joseph Teysseyre (Av. Henri Martin) Groupe scolaire L. Bénac (Rue Camille Desmoulins)
ARCAMBAL	1	Place Fréjaville
BELLEFONT LA RAUZE	3	Place du Coq – commune déléguée de Laroque des Arcs Près de la mairie de la commune déléguée de Cours Place de la mairie de la commune déléguée de Valroufié
LAMAGDELAINE	1	Route de Cahors à côté de la Mairie
TOTAL	8	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAHORS-3

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
CAHORS	4	Ecole Z. Lafage (Rue Victor Hugo) Bourse du Travail (Place Rousseau) Ecole Maternelle H. Orliac (St-Georges Rue Fonrodenque) Ecole Maurice Faure (Bégoux - Mur de l'école)
CIEURAC	1	Place de la mairie
FLAUJAC-POUJOLS	1	Place de la mairie
LABASTIDE-MARNHAC	1	Place de la mairie
LE MONTAT	1	Face à la mairie – place du Temps libre
TRESPoux-RASSIELS	1	Place du foyer rural
TOTAL	9	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAUSSE ET BOURIANE

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BOISSIERES	1	Mairie
CALAMANE	1	Devant école au bord RD47
CATUS	2	Mairie Hameau de Salvezou devant la salle communale
CONCORES	1	Mur préau école
CRAYSSAC	1	Place de la mairie
ESPERE	1	Rue Labarthe (Près de la mairie)
FRANCOULES	1	A côté de la mairie en bord de route D49 face à la salle des fêtes
FRAYSSINET	1	Mairie
GIGOUZAC	1	Place Jacques Bourrée (devant la salle des fêtes)
GINOUILLAC	1	Cour de la mairie
LABASTIDE DU VERT	1	Mairie
LAMOTHE-CASSEL	1	Près de la salle des fêtes
MAXOU	1	Place de la mairie
MECHMONT	1	Place de la mairie
MONTAMEL	1	Près de la mairie
MONTFAUCON	1	Rue du Petit Séminaire face au pignon de la mairie
MONTGESTY	1	Centre Bourg – croisement RD13 et RD50
NUZEJOULS	1	Devant la mairie
PEYRILLES	1	Mairie
PONTCIRQ	1	Devant la mairie
SAINT-CHAMARAND	1	Place du monument aux morts (Près de la mairie)
SAINT-DENIS-CATUS	1	Façade de la mairie
SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR	1	Place de la mairie
SAINT-MEDARD-CATUS	1	Devant la mairie
SAINT-PIERRE-LAFEUILLE	1	Place du 21 janvier 1951
SENIERGUES	1	Devant la mairie
SOUCIRAC	1	Place de la mairie
THEDIRAC	1	Place de la mairie

USSEL	1	Place publique (proche mairie)
UZECH LES OULES	1	Place des citoyens du Monde (proche mairie)

TOTAL	31	
-------	----	--

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAUSSE ET VALLEES

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BERGANTY	1	Mairie
BLARS	1	Cour de la mairie
BOUZIES	1	Place de la mairie
CABRERETS	1	Cour de la mairie
CANIAC-DU-CAUSSE	1	Place publique (devant la salle municipale)
COEUR DE CAUSSE	5	Place de la mairie de la commune déléguée de Labastide-Murat Mairie de la commune déléguée de Fontanes-du-Causse Mairie de la commune déléguée de St-Sauveur-la-Vallée Devant la mairie de la commune déléguée de Beaumat Place de la mairie de la commune déléguée de Vaillac
CRAS	1	Place de la mairie (sur le parking)
CREGOLS	1	Place du village sous la mairie
ESCLAUZELS	1	Mur des bâtiments communaux (devant le bâtiment dit « Grange Jouclas »)
LAUZES	1	Devant la mairie
LENTILLAC-DU-CAUSSE	1	Devant la mairie
LUNEGARDE	1	Contre le mur de la parcelle 970 et la route D42
NADILLAC	1	Contre le mur de la mairie
ORNIAC	1	Mairie
LES PECHS DU VERS	2	Mairie de la commune déléguée de St-Cernin Mairie de la commune déléguée de St-Martin-de-Vers
SABADEL-LAUZES	1	Parking de la mairie
SAINT-CIRQ-LAPOPIE	1	Jardins de la maison de la Fourdonne (proche mairie)
SAINT-GERY VERS	2	Mairie de la commune déléguée de Saint-Géry Mairie de la commune déléguée de Vers
SAULIAC-SUR-CELE	1	Devant la mairie
SENAILLAC-LAUZES	1	Mairie
SOULOMES	1	Devant la mairie
TOUR-DE-FAURE	1	Place de la mairie
TOTAL	28	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE GOURDON

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ANGLARS-NOZAC	1	Mairie
CAZALS	1	Devant la mairie
DEGAGNAC	1	Place du village
GINDOU	1	Place de la mairie (Contre l'église face à la mairie)
GOURDON	10	Place de l'Hôtel de ville Communauté de communes Quercy Bouriane (maison communautaire) Ecole Hivernerie Place du jet d'eau (devant BV des Pargueminiers) Ecole Costeraste Ecole Lafontade Ecole Prouilhac Ecole St-Romain Place Chapou Place de la Libération
LAVERCANTIERE	1	Place du monument, près de la mairie
LEOBARD	1	Bourg de Léobard
MARMINIAC	1	A côté de la mairie
MILHAC	1	Place de la mairie
PAYRIGNAC	1	Côté sud-est du bâtiment scolaire, près de la mairie
RAMPOUX	1	Devant la mairie
ROUFFILHAC	1	Place de la mairie
SAINT-CIRQ-MADELON	1	Le bourg (près de la mairie)
SAINT-CIRQ-SOULLAGUET	1	Mairie (de part et d'autre de la porte)
SAINT-CLAIR	1	Place de la salle des fêtes
SAINT-PROJET	1	Devant la salle polyvalente
SALVIAC	1	Place du 19 mars 1962
LE VIGAN	1	Mur de soutènement de l'ancienne école primaire (proche salle des fêtes)
TOTAL	27	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE LUZECH

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ALBAS	2	Place de la mairie (mur côté nord de la place) Cénac (place de l'église)
ANGLARS-JUILLAC	1	Place de la mairie
BARGUELONNE-EN-QUERCY	3	Place publique de la commune déléguée de Saint-Daunès Mur de l'ancien presbytère de Bagat-en-Quercy Face à la mairie déléguée de Saint-Pantaléon
BELAYE	1	Mairie
CAILLAC	1	Place de la mairie – Salle Lac de la Vergne
CAMBAYRAC	1	Cour de la mairie
CARNAC-ROUFFIAC	1	Devant le mairie
CASTELFRANC	1	Centre bourg (Mairie – le long de la salle d'accueil)
DOUELLE	1	Place de l'école
LENDOU-EN-QUERCY	3	A côté de la mairie de la commune déléguée de St-Cyprien Mairie de la commune déléguée de Lascabanes Parking près de la mairie de St-Laurent-Lolmie
LUZECH	5	Espace de loisirs de Trescols Mairie (place du canal) Hameau de Fages Hameau de Camy Hameau de Caïx
MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC	1	Allée des Marronniers
MONTLAUZUN	1	Contre mur église côté mairie
PARNAC	1	Façade est de l'atelier municipal
PORTE-DU-QUERCY	1	Place de la mairie déléguée de Fargues - Bovila
SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT	3	Place centrale Cournou (ancienne école) Les Roques (ancienne école)
SAUZET	1	Place de la mairie (contre la salle des fêtes)
VILLESEQUE	2	Place de Villesèque Place de Trébaix
TOTAL	30	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DES MARCHES DU SUD QUERCY

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
AUJOLS	1	Mairie
BACH	1	Devant la salle polyvalente
BELFORT-DU-QUERCY	1	Devant la mairie
BELMONT-SAINTE-FOI	1	Mairie
CASTELNAU-MONTRATIER-SAINTE-ALAUZIE	2	Place de la mairie de la commune déléguée de Castelnaud-Montratie Mairie de la commune déléguée de Sainte-Alauzie
CEZAC	1	Face à la salle du foyer rural
CREMPS	1	Place de la mairie
ESCAMPS	1	Face à la mairie
FONTANES-LALBENQUE	1	Devant la mairie
LABURGADE	1	Devant la mairie
LALBENQUE	3	Mairie Ecole St-Hilaire (devant la salle des fêtes) Le Mercadiol
LHOSPITALET	1	Place de la mairie
MONTDOUMERC	1	A côté de la bascule municipale
PERN	1	Place publique (en face de la mairie)
SAINT-PAUL-FLAUGNAC	2	Place de la mairie de la commune déléguée de Flaugnac Cour de la salle des fêtes de la commune déléguée de St-Paul-de-Loubressac
VAYLATS	1	Derrière la mairie
TOTAL	20	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL

(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION**CANTON DE PUY-L'EVEQUE**

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
LES ARQUES	1	Place de la mairie
CASSAGNES	1	Place de la mairie
DURAVEL	1	Place de la mairie
FLORESSAS	1	Face à la mairie
FRAYSSINET-LE-GELAT	1	Place de la mairie
GOUJOUNAC	1	Devant la halle
GREZELS	1	Rue du Presbytère
LES JUNIES	1	Place de la mairie
LACAPELLE-CABANAC	1	Mairie
LAGARDELLE	1	Devant la mairie
LHERM	1	Foyer rural
MAUROUX	1	Place de la mairie
MONTCABRIER	1	Place de la mairie
MONTCLERA	1	Place de la mairie
PESCADOIRES	1	Devant la mairie
POMAREDE	1	Mairie
PORTE-DU-QUERCY	3	Salle des fêtes commune déléguée de Le Boulvé Place de la mairie déléguée de Saint-Matré Place de la mairie déléguée de Saux
PRAYSSAC	2	Espace Maurice Faure Place d'Istrie
PUY-L'EVEQUE	1	Place de la Truffière
SAINT-CAPRAIS	1	Place Alain Delerm (Mairie)
SAINT-MARTIN-LE-REDON	1	Place de la mairie
SERIGNAC	1	Mairie
SOTURAC	1	Rue de la mairie
TOUZAC	1	Place publique
VIRE-SUR-LOT	1	Place de la mairie
TOTAL	28	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAUSSE ET VALLEES

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BRENGUES	1	Place de la mairie
CADRIEU	1	Place de la mairie
CAJARC	2	Mairie 40 Bd du tour de ville Ancienne école de Gaillac
CALVIGNAC	1	Place de la mairie
CARAYAC	1	Place de la mairie
CENEVIERES	1	Place de la mairie (contre mur épicerie)
ESPAGNAC-STE-EULALIE	1	Le Bourg - Cour du foyer
ESPEDAILLAC	1	Mur de la mairie
FRONTENAC	1	102 route du Mas de Grave (Mur de la mairie côté ouest)
GREALOU	1	Place de l’église
GREZES	1	Mairie
LARNAGOL	1	Place de la mairie
LARROQUE-TOIRAC	1	Devant la mairie
MARCILHAC-SUR-CELE	1	Devant la mairie
MONTBRUN	1	Mairie
PUYJOURDES	1	A côté de la mairie (en bordure de route face à la salle des fêtes)
QUISSAC	1	Devant la mairie
SAINT-CHELS	1	Mairie
SAINT-JEAN-DE-LAUR	1	Place de la mairie
SAINT-MARTIN-LABOUVAL	1	Place publique
SAINT-PIERRE-TOIRAC	1	Route du Coustalou attenante à laPlace des Platanes-mairie
SAINT-SULPICE	1	Devant la mairie
TOTAL	23	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CERE ET SEGALA

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BELMONT-BRETENOUX	1	Face à la mairie
BIARS-SUR-CERE	3	Rue Anatole France Rue de la gare Rue Jacques Chapou
BRETENOUX	1	Salle Ayroles – Avenue de la Libération
CAHUS	1	Devant la mairie
CORNAC	1	Place de la mairie
ESTAL	1	Place de la mairie
GAGNAC-SUR-CERE	1	Salle des fêtes
GINTRAC	1	Salle polyvalente – Place de la mairie -
GIRAC	1	Mairie
GLANES	1	Route de Gagnac
LAVAL-DE-CERE	1	Devant la mairie
PRUDHOMAT	1	Face à la mairie
PUYBRUN	1	Rue du Pont (face à la mairie)
SAINT-MICHEL-LOUBEJOU	1	Près de la mairie (devant la salle des fêtes)
SOUSCEYRAC-EN-QUERCY	5	Ruelle longeant l’église en face du bureau de vote de la commune déléguée de Sousceyrac Mairie de la commune déléguée de Calviac Mur derrière mairie de la commune déléguée de Comiac Devant la mairie de la commune déléguée de Lacam-d’Ourcet Devant la mairie de la commune déléguée de Lamativie
TAURIAC	1	Place de la mairie
TEYSSIEU	1	Place du foirail
TOTAL	23	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE FIGEAC-1

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
FIGEAC	6	Groupe scolaire J. Chapou Ecole maternelle M. Lacalmontie Ecole communale de Ceint d'eau Ecole maternelle J. Moulin Ecole Louis Barrié Rue du Grial devant les HLM de Montviguier
BEDUER	1	Place de l'église
BOUSSAC	1	Mairie
CAMBES	1	Place de l'église
CAMBOULIT	1	Maison des associations (à côté de la mairie)
CAMBURAT	1	Cour de la mairie
CORN	1	Mairie
FAYCELLES	2	Bourg Mas de Noyer
FONS	1	Entrée du bourg
FOURMAGNAC	1	Mairie
LISSAC-ET-MOURET	1	Devant la mairie – Place du 19 mars 1962
PLANIOLES	1	Place du Village
TOTAL	18	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE FIGEAC-2

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
FIGEAC	4	Façade mairie Salle Balène Ecole maternelle J. Marcenac Rue Victor Delbos
BAGNAC-SUR-CELE	2	Salle des fêtes Avenue de la gare
CAPDENAC-LE-HAUT	5	Espace public des Jardins Ecole de Vic Clayrou Place Lucter Ournes
CUZAC	1	Mairie
FELZINS	1	Parking de la mairie
LENTILLAC-SAINT-BLAISE	1	Mairie (Mur près de l'école)
LINAC	1	Place de la mairie
LUNAN	1	Place de la mairie (sur le mur de l'ancienne mairie)
MONTREDON	1	Mairie – Place du 19 mars 1962
PRENDEIGNES	1	Mairie
SAINT-FELIX	1	Place du 12 mai 1944 - mairie
SAINT-JEAN-MIRABEL	1	Place de la mairie
SAINT-PERDOUX	1	Mur de la salle des fêtes - Mairie
VIAZAC	1	Place de l'église
TOTAL	22	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE GRAMAT

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ALBIAC	1	Mur salle des fêtes
ALVIGNAC	1	Place de la mairie
LE BASTIT	1	Mairie
BIO	1	Devant la mairie
CARLUCET	1	Devant la salle polyvalente
COUZOU	1	Mairie
DURBANS	1	Mairie
FLAUJAC-GARE	1	Mairie – Lieu-dit « LE BRET »
GRAMAT	3	Salle des fêtes (avenue Gambetta) Groupe scolaire C. Brouqui (avenue F. Souladie) Mairie
ISSENDOLUS	1	Place de la mairie
LAVERGNE	1	Place de la salle des fêtes
MIERS	1	Place de la mairie
PADIRAC	1	Cour de la salle communale
REILHAC	1	Mairie
RIGNAC	1	A côté de la mairie
ROCAMADOUR	4	Place de la Carretta Mayrinhac le Francal Lhospitalet Blanat
THEGRA	1	Place publique
TOTAL	22	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE LACAPELLE-MARIVAL

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ANGLARS-LACAPELLE	1	Place de la mairie
ASSIER	1	Mairie
BESSONIES	1	Près de la salle des fêtes
LE BOURG	1	Place de l’église
LE BOUYSSOU	1	Place du village
CARDAILLAC	1	Près de la mairie rue du 11 mai 1944
ESPEYROUX	1	Parking mairie
GORSES	1	Devant la mairie
ISSEPTS	1	Mairie
LABASTIDE-DU-HAUT-MONT	1	Foyer rural
LABATHUDE	1	Place de la Remise (devant la cour de l’école – visible depuis D653)
LACAPELLE-MARIVAL	1	Mur monument aux morts
LATRONQUIERE	1	Devant la salle des fêtes
LAURESSES	1	Place de la mairie
LIVERNON	1	Mur salle des fêtes
MONTET-ET-BOUXAL	1	Mairie
REYREVIGNES	1	Près de l'ancienne mairie
RUDELLE	1	Parking du Couderc
RUEYRES	1	Place de la mairie
SABADEL-LATRONQUIERE	1	Cour de la mairie
SAINT-BRESSOU	1	A côté de la salle communale
SAINT-CIRGUES	1	Place de l’église
SAINT-HILAIRE	1	Près de la mairie
SAINT-MAURICE-EN-QUERCY	1	Place de l’église
SAINT-MEDARD-NICOURBY	1	Laborie
SAINT-SIMON	1	Mairie
SAINTE-COLOMBE	1	Parking mairie
SENAILLAC-LATRONQUIERE	1	Parking de la mairie

SONAC	1	Place de la mairie
TERROU	1	Place du village (mur du cimetière)
THEMINES	1	Place du bourg
THEMINETTES	1	Place de l'église

TOTAL	32	
-------	----	--

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE MARCHES DU SUD QUERCY

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BEAUREGARD	1	Place du 19 mars 1962 – au pied ancienne mairie (beffroi)
CONCOTS	1	Foyer rural
LARAMIERE	1	Salle des fêtes
LIMOGNE-EN-QUERCY	1	Place des tilleuls
LUGAGNAC	1	Mairie
PROMILHANES	1	Mairie
SAILLAC	2	Devant la mairie Ecole de Jamblusse
VARAIRE	1	Place de la mairie – centre bourg
VIDAILLAC	1	Place du bourg
TOTAL	10	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE MARTEL

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BALADOU	1	Mairie
BETAILE	1	Près de la salle polyvalente
CARENAC	1	Près de la mairie
CAVAGNAC	1	Place de la mairie
CONDAT	1	Maison de quartier
CRESENSAC-SARRAZAC	3	Mairie de la commune déléguée de Cressensac Bourg de la commune déléguée de Sarrazac Bourg de l'Hôpital Saint-Jean
CREYSSE	1	Salle polyvalente
CUZANCE	1	Place du bicentenaire
FLOIRAC	1	Place de la mairie
MARTEL	3	Palais de la Raymondie Cours des Fossés La Fontanelle
MONTVALENT	1	Salle polyvalente « La Croix Blanche »
SAINT-DENIS-LES-MARTEL	1	Place de la mairie
SAINT-MICHEL-DE-BANNIERES	1	Face à la mairie
STRENQUELS	1	Place de la mairie
VAYRAC	1	Place du 11 novembre
LE VIGNON-EN-QUERCY	2	Avenue du Dr MONMONT-Place en prolongement rue de la mairie déléguée des Quatre Routes Mairie de la commune déléguée de Cazillac
TOTAL	21	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE SAINT-CERE

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
AUTOIRE	1	Place publique
AYNAC	1	Ecole primaire
BANNES	1	Devant la mairie
FRAYSSINHES	1	A côté de la mairie
LADIRAT	1	Près de la mairie
LATOUILLE-LENTILLAC	1	Mairie
LEYME	1	A côté de la mairie
LOUBRESSAC	1	Près de la mairie
MAYRINHAC-LENTOUR	1	Place de l’église
MOLIERES	1	Place de la mairie
SAIGNES	1	Mairie
SAINT-CERE	2	Salle polyvalente Ecole maternelle G. Monnerville
SAINT-JEAN-LAGINESTE	1	Près de la mairie
SAINT-JEAN-LESPINASSE	1	Devant la mairie
SAINT-LAURENT-LES-TOURS	1	Place de la mairie
SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE	1	Place de la mairie
SAINT-PAUL-DE-VERN	1	Devant la mairie
SAINT-VINCENT-DU-PENDIT	1	Place de l’Eglise
TOTAL	19	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE SOUILLAC

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
GIGNAC	1	Mairie
LACAVE	1	Place de l’Eglise et de la salle polyvalente
LACHAPELLE-AUZAC	2	Devant la mairie – Lamothe Timbergues Devant le foyer rural Lachapelle Haute
LANZAC	2	Mur de l’église côté place Mairie annexe de Cieurac
MAYRAC	1	Place de la mairie
MEYRONNE	1	Place de la mairie
PINSAC	1	Place de la mairie
SAINT-SOZY	1	Près du terrain de boules (côté église)
SOUILLAC	8	Mairie avenue de Sarlat Mur Beffroi côté avenue de Sarlat Entrée de la place du foirail Mur de Croquet (avenue Général de Gaulle) Carrefour de la gare Cimetière (avenue Martin Malvy) Les Cuisines Bourzolles
TOTAL	18	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.